

Genre et sexualité

(avril 2019)

Explication

Les préoccupations liées au genre ou à la sexualité peuvent notamment porter sur la fonction sexuelle, le cheminement personnel en matière de sexualité, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre et l'accès aux soins. Dans le cadre de toute consultation médicale, les médecins doivent être sensibles aux questions liées au genre et à la sexualité, peu importe si le patient exprime ou non des préoccupations à ce sujet. Les médecins doivent conséquemment être en mesure de mettre les patients à l'aise afin d'aborder plus facilement ces questions avec eux.

Populations diverses

(Liste non exhaustive)

- Enfants et adolescents
- Adultes
- Personnes âgées
- Personnes handicapées
- Personnes hétérosexuelles
- Personnes homosexuelles, bisexuelles et/ou allosexuelles
- Personnes cisgenres
- Personnes transgenres, bispirituelles et/ou non binaires

Objectifs principaux

Dans le cas d'un patient ayant des préoccupations liées au genre ou à la sexualité, le candidat devra faire preuve de respect envers le patient et lui proposer des mesures appropriées de soutien et d'intervention, peu importe son orientation sexuelle ou son identité de genre. Les médecins doivent s'efforcer d'aborder ces questions avec impartialité et sans jugement, et veiller

à respecter les valeurs et les volontés du patient.

Objectifs spécifiques

Dans le cas d'un patient ayant des préoccupations liées au genre ou à la sexualité, le candidat devra

- énumérer et interpréter les constatations cliniques cruciales, notamment celles découlant d'une anamnèse (y compris les facteurs culturels) et d'un examen physique appropriés visant à :
 - a. déterminer le développement et le comportement sexuels du patient sur les plans social et physique, ainsi que son orientation sexuelle et son identité de genre;
 - b. déterminer le risque de problèmes connexes sur le plan physique et mental;
 - c. établir la distinction entre formes d'expression sexuelle et diversité des pratiques sexuelles, d'une part, et maladies ou troubles de nature sexuelle, d'autre part;
 - d. évaluer le risque que le patient soit victime de sévices sexuels;
- élaborer un plan efficace de prise en charge initiale, notamment :
 - a. veiller à ce que le plan en question soit conforme aux objectifs et aux volontés du patient;
 - b. évaluer la possibilité qu'aucune intervention ne soit requise et rassurer le patient si tel est le cas;
 - c. prescrire un traitement pharmacologique, s'il y a lieu (p. ex. contraceptif oral, hormonothérapie, immunisation);
 - d. fournir conseils et renseignements;
 - e. déterminer si le patient a besoin de soins spécialisés (p. ex. auprès d'un psychologue ou d'un sexologue);
 - f. solliciter un soutien social et familial, s'il y a lieu.